



7 janvier 2021

## CIRCULAIRE CTOI 2021-03

Madame/Monsieur,

### DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR PRESENTÉE PAR L'ACCORD RELATIF AUX PÊCHES DANS LE SUD DE L'OCEAN INDIEN.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier de l'Accord relatif aux Pêches dans le Sud de l'Océan Indien demandant à participer en tant qu'observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission sont invitées à examiner la candidature de l'observateur potentiel susmentionné pour assister aux réunions de la CTOI, en tenant compte du paragraphe pertinent de l'Article XIV ci-dessous, concernant les organisations non-gouvernementales.

#### Article XIV : Participation des observateurs

*Article XIV.5 La Commission peut inviter, sur leur demande, des organisations non gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité, à suivre telle ou telle de ses réunions qu'elle aura spécifiquement indiquée. La liste des ONG souhaitant être invitées est soumise, par le Secrétaire exécutif, aux membres de la Commission, au plus tard 60 jours avant la session. Si l'un des membres de la Commission formule une objection en indiquant ses raisons par écrit dans un délai de 30 jours, la question est soumise à décision de la Commission par procédure écrite.*

Les Membres pourraient souhaiter autoriser l'Accord relatif aux Pêches dans le Sud de l'Océan Indien à participer en qualité d'observateur compte tenu de son intérêt envers la CTOI, comme exposé dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que le Secrétaire exécutif est autorisé à adresser une invitation à cet observateur potentiel en vue de participer aux réunions de la CTOI en conséquence.

Cordialement,

Christopher O'Brien  
Secrétaire exécutif

#### Pièces jointes :

- Courrier de l'Accord relatif aux Pêches dans le Sud de l'Océan Indien

#### Distribution

**Parties contractantes de la CTOI :** Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



Saint- Denis, le 7 janvier 2021

À l'attention de : M. Christopher O'Brien  
Secrétaire exécutif  
Commission des Thons de l'Océan Indien

**Demande du statut d'observateur pour la 25e Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)**

Cher M. O'Brien,

L'Accord relatif aux Pêches dans le Sud de l'Océan Indien (APSOI) est une Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP) dont les objectifs visent à assurer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources halieutiques de la région à travers une étroite coopération entre les Parties contractantes, la Partie non-contractante coopérante et l'Entité de pêche participant, et à promouvoir le développement durable des pêches dans la région, en tenant compte des besoins des États en développement riverains de la région qui sont Parties contractantes à cet Accord, et notamment des petits États insulaires en développement.

Cet Accord couvre les ressources halieutiques y compris les poissons, mollusques, crustacés et autres espèces sédentaires de la région, mais exclut les espèces de grands migrateurs (Annexe I de la CNUDM) ainsi que les espèces sédentaires relevant de la juridiction des pêches des États côtiers (Article 77(4) de la CNUDM).

Bien que les espèces gérées par la CTOI et l'APSOI soient différentes, de nombreuses questions sont communes, notamment la protection des écosystèmes et la lutte contre la pêche illicite.

Je souhaiterais donc vous faire part de l'intérêt de l'APSOI à participer à la 25e Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) en qualité d'observateur. Je vous saurais gré de bien vouloir inviter l'APSOI à prendre part à cette réunion après vous être assuré qu'aucun membre de la CTOI n'a présenté d'objection à cet égard.

En vous remerciant par avance, cordialement,

Thierry CLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry CLOT'.

Secrétaire exécutif SIOFA/APSOI